

certifié conforme à
l'original
[Signature]

2MR PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 160, Chemin de la Madrague Ville
13015 Marseille

RCS : Marseille 814 141 255

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2024 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'actionnaire unique de la SASU 2MR PRODUCTIONS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé 160, Chemin de la Madrague Ville, 13015 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° Marseille 814 141 255, s'est réuni audit siège le trente et un mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures sur la convocation qui lui a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception le 15 mars 2024 conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sonia REMADIA née MAMERI.

La présidente constate qu'est présent :

- Madame Sonia REMADIA née MAMERI, propriétaire de 100 actions, numérotées de 1 à 100.

La présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

SR

L'actionnaire unique peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- l'accusée de réception de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion de la Présidence sur l'exercice écoulé,
- le rapport de la Présidente sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

La présidente indique que ces documents ont été adressés à l'actionnaire unique quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- approbation de ces comptes et quitus à la présidence de sa gestion,
- affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- approbation des conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- approbation de la rémunération de la Présidente au titre de l'exercice 2023.

Puis elle donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne à la Présidente quitus de sa Présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SR

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 3 947,00 Euros, de la manière suivante :

- réserves disponibles : 3 947,00 Euros

Après cette affectation, les réserves disponibles qui s'élevaient 7 035,54 Euros s'élèveront à 10 982,54 Euros lors de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette de Madame Sonia REMADIA née MAMERI, Présidente, au titre de l'exercice 2023, soit 0 Euro.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la Présidente et actionnaire unique dont le nom suit :

- Madame Sonia REMADIA née MAMERI,
Présidente, actionnaire unique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Remadia', written over a horizontal line.

*Certifié conforme
à l'original*


2MR PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 160, Chemin de la Madrague Ville

13015 Marseille

RCS : Marseille 814 141 255

Comptes Annuels Simplifiés Exercice Du 01/01/2023 Au 31/12/2023

- Bilan
- Compte de résultat

Désignation de l'entreprise		2MR PRODUCTION			
Adresse de l'entreprise		160 CH DE LA MADRAGUE VILLE 13015 MARSEILLE			
SIRET		8 1 4 1 4 1 2 5 5 0 0 0 3 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2			
Durée de l'exercice précédent *		1 2			
		Exercice N clos le			
		3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	6 219	016 4 885	
	Immobilisations corporelles *	028	8 825	030 6 088	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)		044	15 044	048 10 973	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070
		Autres * (3)	072	2 714	074 2 714
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	7 471	086 7 471	
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	10 185	098 10 185	
Total général (I + II)		110	25 229	112 10 973	
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	100	
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132 7 036	
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	3 947	
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	12 093	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	25	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	1 839	172 2 104	
	Comptes courants d'associés		173	44	
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	2 173		
Total général (I + II + III)		180	14 256		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU ZMR PRODUCTION** Néant ☐ *

Exercice N clos le **31 12 2023**

Formulaire déposé au titre de l'IR **018**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services * }	215	214		
		217	218	24 500	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitations reçues		226		
	Autres produits		230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	24 500	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stocks (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	18 658	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	244		
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	1 566	
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262		
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	20 224
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	4 276	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	47
Produits exceptionnels (IV)			290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300	17	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	265	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	3 947	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	312	314		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	316			
	Provisions non déductibles *	318			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	322	265		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	330	17	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2			352	4 229	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables * 2 461 dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2			370	1 768	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD